



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR
L'ANIMATION D'UN ATELIER INTITULÉ "
ATELIER POCHOIRS " PAR FRANÇOIS
DELEBECQUE, A L'ESPACE JEUNESSE DE LA
MEDIATHEQUE DE COEUR DE VILLE LE
SAMEDI 25 MAI 2019 A 10H30**

**DÉCISION N° AU-19-198
EN DATE DU 20 MAI 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6^{ème} Maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la saison 2018-2019,

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier de François DELEBECQUE dont le siège social est situé 67, rue Guy-Moquêt – 92240 MALAKOFF, le samedi 25 mai 2019 à 10h30 à l'espace jeunesse de la Médiathèque de Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur François DELEBECQUE, dont le siège social est situé 67, rue Guy-Moquêt – 92240 MALAKOFF, un contrat de prestation pour un atelier intitulé « Atelier pochoirs », le samedi 25 mai 2019 à 10h30 à l'espace jeunesse de la Médiathèque de Cœur de Ville, située au 98, rue de Fontenay dont le coût est fixé à deux cent cinquante-sept euros (257,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190520-lmc1H6297H1-AR Date de réception en Préfecture : 20/05/2019 Date de Publication : 20/05/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée de la culture et du
tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190520-lmc1H6297H1-AR
Date de réception en Préfecture : 20/05/2019
Date de Publication : 20/05/2019